



Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

Titre de l'action	MINI STAGE DECOUVERTE
Public(s) cible(s)	Collégiens, lycéens et étudiants
Lieu de l'action (ville, bassin, département, académie)	12 départements Auvergne-Rhône-Alpes
Durée de l'action	Stage volontaire pendant les vacances scolaires, chaque stage peut durer de 1 à 5 jours au cours d'une semaine dans la limite de 35H.
Description	Il s'agit d'une courte période d'observation et d'immersion en entreprise dans un objectif de découverte du métier, de son environnement de travail et de ses conditions réelles d'exercice.
Objectifs pour les élèves	Le stage peut répondre à trois problématiques différentes d'orientation : - Découvrir un métier, - Valider un projet professionnel, - Tester une entreprise d'accueil avant la formation en apprentissage.
Partage d'expériences / Témoignages (citations d'établissements scolaires)	« C'est une belle expérience qui m'a permis de découvrir le métier de boulanger, et je sais maintenant que c'est ce que je veux faire plus tard » Julien, 4°
Contacts	Chaque Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale Auvergne-Rhône-Alpes <u>Coordination régionale :</u> Séverine ANDRE : 04 72 44 13 38 severine.andre@crma-auvergnerrhonealpes.fr
Lien vers site	https://www.crma-auvergnerrhonealpes.fr/